



Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

République Française
MAIRIE DE BONNEVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 19h30, le conseil municipal dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni salle consulaire - mairie de Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice 33
Présents 20
Absents représentés 6
Absents 7

VOTES :

POUR 26
CONTRE 0
ABSTENTION 0

ÉTAIENT PRÉSENTS (20) :

Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur BOISIER Lucien, Madame LARA LOPEZ Jessica, Monsieur UBERTI Daniel, Madame COFFY Géraldine, Monsieur PITTEL Dominique, Madame VAZQUEZ-YANEZ Annick, Monsieur MERCIER Julien, Monsieur MALLINJOU Jean-Paul, Madame JORAT Josiane, Monsieur NAVARRO Daniel, Monsieur CLERC Mathieu, Madame PRIVE-GAUD Christelle, Monsieur CHERIF Ahmed, Madame FERNANDES DE SOUZA Julie, Madame PECOT Chanmany, Madame JIMENEZ Dominique, Monsieur MORRHAD Youcef, Madame VINUREL Marie-Christine, Monsieur BURTHEY Jean-Marcel

ABSENTS REPRÉSENTÉS (6) :

Madame PERRIN-GOTRA Caroline a donné pouvoir à Monsieur BOISIER Lucien, Monsieur LATHUILLE-NICOLLET Anthony a donné pouvoir à Madame VAZQUEZ-YANEZ Annick, Madame HAMEL Vanessa a donné pouvoir à Madame COFFY Géraldine, Monsieur FUSEAU Dominique a donné pouvoir à Monsieur VALLI Stéphane, Madame BENAMMAR Samira a donné pouvoir à Monsieur MORRHAD Youcef, Madame RAMOS Elena a donné pouvoir à Madame FERNANDES DE SOUZA Julie

ABSENTS (7) :

Madame GAY Agnès, Monsieur SERVOZ Claude, Madame JOURDAN Amélie, Madame BOUCIER Véronique, Monsieur CALIGARIS Roman, Monsieur CHATELLAIN Patrick, Monsieur DE SAINT CHARTRIER Arnaud

Monsieur Mathieu CLERC est désigné secrétaire de séance.

N°B_220_2025 : Modification du nombre d'adjoints

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-2 et L2122-14 ;

VU la délibération 074.2020 du conseil municipal en date du 24 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à neuf ;

VU la délibération 075.2020 du conseil municipal en date du 24 mai 2020 portant élection des adjoints au maire ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit neuf pour la commune de Bonneville ;

CONSIDÉRANT que dès lors que le nombre minimum fixé à l'article L. 2122-1 du CGCT est respecté, à savoir au moins un adjoint, le conseil municipal peut, lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant à la suite d'une démission, décider de ne pas le remplacer ;

CONSIDÉRANT la démission de Madame Agnès GAY du poste de 2ième maire-adjointe, il est proposé à l'assemblée de ne pas la remplacer et de porter à huit le nombre de postes d'adjoints au maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : CONSTATE la vacance du poste de 2ième maire-adjoint suite à la démission d'Agnès GAY.

ARTICLE 2 : SUPPRIME un poste de maire-adjoint et **FIXE** à huit postes le nombre d'adjoints au maire.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que l'indemnité auparavant versée à l'adjointe démissionnaire restera inutilisée et non répartie entre les élus en fonction.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que tous les adjoints situés en dessous du poste vacant remonteront d'un rang dans l'ordre du tableau ainsi qu'il suit :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	VALLI Stéphane	09/04/1970	24/05/2020	1876
Premier adjoint	M.	BOISIER Lucien	27/02/1946	24/05/2020	1876
2 ^e adjoint	M	SERVOZ Claude	25/10/1953	17/12/2025	1876
3 ^e adjoint	Mme	LARA-LOPEZ Jessica	04/12/1981	17/12/2025	1876
4 ^e adjoint	M	UBERTI Daniel	18/07/1951	17/12/2025	1876
5 ^e adjoint	Mme	PERRIN-GOTRA Caroline	19/10/1973	17/12/2025	1876
6 ^e adjoint	M	LATHUILLE-NICOLLET Anthony	04/09/1992	17/12/2025	1876
7 ^e adjoint	Mme	COFFY Géraldine	04/04/1970	17/12/2025	1876
8 ^e adjoint	M	PITTET Dominique	13/09/1957	17/12/2025	1876
Conseillère municipale	Mme	JOURDAN Amélie	16/01/1954	15/03/2020	1876
Conseiller municipal	M.	MALLINJOUËD Jean-Paul	27/03/1955	15/03/2020	1876
Conseillère municipale	Mme	JIMENEZ Dominique	03/07/1955	15/03/2020	1876
Conseiller municipal	M.	CHATELLAIN Patrick	15/02/1957	15/03/2020	1876
Conseillère municipale	Mme	JORAT Josiane	08/03/1963	15/03/2020	1876
Conseiller municipal	M.	FUSEAU Dominique	19/08/1966	15/03/2020	1876
Conseillère municipale	Mme	BOUCLIER Véronique	19/05/1967	15/03/2020	1876
Conseillère municipale	Mme	PRIVE-GAUD Christelle	11/11/1967	15/03/2020	1876
Conseiller municipal	M.	CHERIF Ahmed	01/10/1968	15/03/2020	1876
Conseiller municipal	M.	NAVARRO Daniel	04/12/1969	15/03/2020	1876
Conseillère municipale	Mme	GAY Agnès	03/11/1970	15/03/2020	1876
Conseillère municipale	Mme	VAZQUEZ YANEZ Annick	04/08/1974	15/03/2020	1876
Conseillère municipale	Mme	BENAMMAR Samira	24/10/1977	15/03/2020	1876
Conseillère municipale	Mme	FERNANDES DE SOUZA Julie	24/03/1983	15/03/2020	1876
Conseiller municipal	Mme	PECOT Chanmany	29/05/1983	15/03/2020	1876

Conseiller municipal	M.	MERCIER Julien	13/09/1984	15/03/2020	1876	
Conseillère municipale	Mme	RAMOS Elena	06/06/1988	15/03/2020	1876	
Conseillère municipale	Mme	HAMEL Vanessa	20/08/1988	15/03/2020	1876	
Conseiller municipal	M.	MORRHAD Youssef	22/07/1992	15/03/2020	1876	
Conseiller municipal	M.	CLERC Mathieu	26/07/1995	15/03/2020	1876	
Conseiller municipal	M.	CALIGARIS Roman	25/07/1997	15/03/2020	1876	
Conseillère municipale	Mme	VINUREL Marie-Christine	14/01/1957	15/03/2020	544	
Conseiller municipal	M.	BURTHEY Jean-Marcel	08/01/1971	15/03/2020	544	
Conseiller municipal	M.	DE SAINT CHARTRIER Arnaud	13/03/1986	24/01/2022	544	

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance
Mathieu CLERC

Maire
Stéphane VALLI

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville de Bonneville, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.